



Commune de Ramillies

Réponses au Questionnaire –
Biodiversité soumis aux listes
électorales se présentant aux
élections d'octobre 2012

Listes électorales ayant répondu à notre questionnaire (par ordre chronologique) :

- ECOLO Ramillies
- Ensemble pour Ramillies (EPR)

La liste ARC a accusé réception de notre questionnaire mais n'y a pas répondu.

La liste IC n'a pas accusé réception de notre questionnaire.

Les réponses transmises par les listes électorales et publiées ci-dessous n'engagent que leurs auteurs et aucunement l'asbl Natagora.

Question 1

Natagora : Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?

o ECOLO Ramillies :

« Les ressources naturelles font parties d'un patrimoine collectif que nous devons transmettre sans le déprécier. A ce jour, nos sociétés n'ont pas encore intégré ce principe et dilapident ce patrimoine. Dans les ressources naturelles, la conservation de la biodiversité est primordiale, au même titre que la lutte contre les changements climatiques.

Bien que située dans une zone de grandes cultures, Ramillies dispose d'atouts : Fonds de vallées, zones humides, site de Grand intérêt biologique (Fonds des Crapauds/ Les Taisnières – lieu de reproduction de batraciens et d'odonates), nombreux ruisseaux, ravel,... La protection de cette biodiversité sera une de nos priorités pendant la législature. Cette protection doit se faire avec les habitants. Cela suppose un large travail de sensibilisation. »

o Ensemble pour Ramillies :

- « Préservation des espaces verts existants
- Création de prés fleuris
- Maillage écologique »

Question 2

Natagora : Etes-vous prêt à soutenir le lancement d'un Plan Communal de Développement de la Nature ?

○ ECOLO Ramillies :

« La réalisation d'un Plan de développement de la Nature serait une bonne chose pour Ramillies. Cependant, vu la relative passivité de la Commune en matière de conservation de la nature jusqu'à présent et la nécessité de développer d'autres outils, la priorité sera mise sur l'insertion, par une attitude proactive, de Ramillies dans les actions du contrat de rivière Dyle / Gette et dans les actions « Maillage écologique » de Culturalité. Le PCDN serait un plus. Il sera difficile de récupérer des dizaines d'années de non-gestion en une législature. Les priorités devront être définies, à élargir le cas échéant en fonction de l'avancement des situations, et avec participation citoyenne. »

○ Ensemble pour Ramillies :

« Oui »

Question 3

Natagora : Prônez-vous la mise en œuvre d'une gestion différenciée des bords de voiries et espaces verts communaux ?

- ECOLO Ramillies :
« Nous sommes en faveur de cette mesure. Actuellement la commune de Ramillies pulvérise encore les bords de route... cette pratique doit cesser et une autre gestion mise en place. »

- Ensemble pour Ramillies :
« Oui »

Question 4

Natagora : La commune de Ramillies comporte de nombreux sites de grand intérêt biologique. La majorité d'entre eux ne bénéficie d'aucun statut légal de protection. Ne pensez-vous pas qu'il serait utile de pérenniser la protection de ces zones et, dans l'affirmative, comment comptez-vous le faire ?

○ ECOLO Ramillies :

« Ramillies dispose de sites d'intérêt biologique. Je n'irais pas jusqu'à dire « nombreux ». Avant de prendre des mesures, nous pensons qu'il faudrait actualiser l'inventaire de ces sites (existants et potentiels) sur le territoire de la commune et vérifier la possibilité d'achat ou de mise à disposition de ces terres afin de les mettre en réserve ou en assurer une gestion respectueuse de la biodiversité, si ce n'est le cas.

Ses zones seraient à inscrire dans le réseau écologique et les actions développées par Culturalité. »

○ Ensemble pour Ramillies :

« Nous pensons que ces sites présentant un intérêt biologique doivent être préservés. Ils doivent être pérennisés et protégés. Une surveillance accrue de ces lieux ainsi qu'un entretien régulier par les services communaux ou par tout autre association citoyenne permettront de les conserver. Nous souhaitons également les mettre en valeur en les faisant découvrir à la population ou aux enfants des écoles. »

Question 5

Natagora : La pratique du remblaiement des fonds de vallée est dramatique pour la biodiversité des zones humides et engendre également un risque accru d'inondation des zones urbanisées situées en aval. Soutiendrez-vous une interdiction légale de cette pratique à l'échelle communale ?

- ECOLO Ramillies :
« La protection des fonds de vallée et des zones humides est dans nos priorités. Contrôler l'urbanisation, notamment dans les zones humides ou leurs abords, est une nécessité pour la biodiversité mais également pour réduire les risques d'inondation. »
- Ensemble pour Ramillies :
« Oui »